

# LA RÉFORME DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE

## Volet procédure civile

« La loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (LPRJ) »

© Reproduction interdite sauf autorisation écrite (Code de la propriété intellectuelle)

**ENJEUX :** La loi organique du 23 mars 2019 relative au renforcement de l'organisation des juridictions vient très fortement modifier la procédure civile ; son impact est très fort notamment en ce qui concerne la représentation des bailleurs sociaux qui se présentent eux-mêmes devant les juridictions. Les premiers décrets d'application viennent d'être publiés et l'essentiel de la réforme entre en vigueur au 1er janvier 2020.

### OBJECTIFS



- Repérer les mesures phares de la loi et identifier les impacts sur la procédure civile
- Maîtriser les changements et adapter ses pratiques

### PUBLIC CIBLE



Responsables et chargés de contentieux maîtrisant les procédures contentieuses

### PROGRAMME

#### I. LES MODIFICATIONS STRUCTURELLES



- La fusion des TI et TGI : le tribunal judiciaire
  - Lorsque TI et TGI se situent sur la même commune
  - Lorsque TI et le TGI se situent sur des communes différentes
- Le cas particulier des actuels chambres détachées
- La création des chambres ou tribunaux de proximité
- La création du juge des contentieux de la protection (JCP)



✦ **Marseille**  
(1 jour)  
**20 Janvier**  
**2020**

✦ **Toulouse**  
(1 jour)  
**28 Janvier**  
**2020**

✦ **Montpellier**  
(1 jour)  
**18 Février**  
**2020**

#### II. COMPETENCE MATERIELLE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE

- La compétence générale / résiduelle du tribunal judiciaire à charge d'appel
- Les compétences en raison de la nature du litige
  - Compétences à charge d'appel
  - Compétences en dernier ressort
- Les compétences en raison du montant de la demande
  - Compétences à charge d'appel
  - Compétences en dernier ressort

*Incidences pratiques quant au contentieux des bailleurs sociaux*

#### III. LA SPECIALISATION DES JURIDICTIONS DE PREMIERE INSTANCE

- Les matières « spécialisables » relevant de la compétence exclusive
  - d'un tribunal judiciaire spécialement désigné au sein d'un département
  - voire interdépartemental
  - Cas particuliers

#### IV. LES CHAMBRES DE PROXIMITE

- La compétence matérielle des chambres de proximité
- La compétence matérielle de certaines chambres de proximité seulement
- Les compétences supplémentaires possibles des chambres de proximité

*Incidences pratiques quant au contentieux des bailleurs sociaux*

### TARIF



**650 €**

- 5% sur la 2e inscription
- 10 % du tarif initial appliqués sur la 3e inscription et les suivantes

### ANIMATEUR



Avocat au barreau de LYON. 13 ans d'expérience comme huissier de justice.  
Animateur de formation auprès de divers milieux professionnels dont le secteur de l'immobilier social

## SUITE DU PROGRAMME

### V. LA COMPÉTENCE TERRITORIALE DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

- Principe
- Dispositions particulières

*Incidences pratiques quant au contentieux des bailleurs sociaux*

### VI. DISPOSITIONS RELATIVES À CERTAINES FONCTIONS PARTICULIÈRES

- Le président du tribunal judiciaire
- Le juge des contentieux de la protection
  - Compétence matérielle
  - Compétence territoriale

*Incidences pratiques quant au contentieux des bailleurs sociaux*

### VII. MESURES DIVERSES

- Le seuil du premier ressort rehaussé
- Un élargissement de l'obligation des mesures alternatives au traitement des conflits
- Conciliation ou médiation en ligne
- Jex : La représentation par avocat obligatoire élargie
- Le sort des procédures en cours avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Le certificat de notoriété notariale revisité
- Modification du régime matrimonial simplifié
- Le traitement de la tutelle et de la curatelle modifié
- La caisse des dépôts gestionnaire des fonds résultant de la SAR et des consignations afin d'expertise judiciaire
- La saisie attribution bancaire par voie exclusivement électronique
- L'introduction de la notion du procès sans audience devant le TGI
- Injonction de payer :
  - Un juge national pour connaître de l'injonction de payer
  - Procédure dématérialisée pour les professionnels
  - L'opposition : retour au juge territorialement traditionnellement
  - Procédure d'injonction de payer sur opposition sans audience
  - Statuant en la forme des référés = procédure à bref délai

### VIII. LE SAUJ-SERVICE D'ACCUEIL UNIQUE DU JUSTICIAIRE

#### LES TEXTES

La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022

LOI organique n° 2019-221 du 23 mars 2019 relative au renforcement de l'organisation des juridictions

\*\*\*\*\*

Décret n° 2019-912 du 30 août 2019 modifiant le code de l'organisation judiciaire

Décret n° 2019-913 du 30 août 2019 (décret de « coordination / toiletages »)

Décret n° 2019-914 du 30 août 2019 modifiant le code de l'organisation judiciaire

D'autres décrets devraient venir compléter ce dispositif d'ici là, et notamment le décret d'application de l'article 5 de la LPJ dont l'objet annoncé est l'extension de la représentation obligatoire, ainsi que les textes portant adaptation du code de procédure civile.

\*\*\*\*\*

Circulaire M. le Ministre de la Justice du 08 avril 2019 – Note SJ-19-122-DSJ-CAB/08.04.2019

Note de la direction des services judiciaires du 30 août 2019 relative à la mise en œuvre réglementaire de l'article 95 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

## LA RÉFORME DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE

*Volet procédure civile*

« La loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (LPRJ) »

© *Reproduction interdite sauf autorisation écrite (Code de la propriété intellectuelle)*

### SUITE DU PROGRAMME

#### Méthode pédagogique :

- Présentiel
- Active :
  - S'appuyer en permanence sur le vécu et les attentes des participants
  - Apports théoriques / Analyse des textes de loi
  - Questions-réponses
  - Echanges d'expérience
  - Illustrations concrètes
- Une documentation pédagogique (sur support papier ou numérique) reprenant les contenus de la formation sera remise à chaque participant